

le **M**ouvement



Entente loisirs

Page 2

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le lundi 11 octobre pour l'Action de grâce.

Bureau municipal
819 362-2712

Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi
de 9 h à 16 h

290, route 165 Sud, C.P. 245,
Plessisville (Québec) G6L 2Y7
info@paroisseplessisville.com



Mot du maire

Le loisir de choisir ses loisirs

Je suis particulièrement heureux de l'entente intervenue avec les représentants de la Ville de Plessisville concernant l'offre de services des deux municipalités. Je les remercie de l'ouverture dont ils ont fait preuve durant le processus. Certes, il y a eu beaucoup d'énergie, de temps, mais combien de retombées positives à reconnaître mutuellement les engagements, rôles et alliés (organisations sportives) de chacune des municipalités. Le fait de permettre une réciprocité pour les tennis, camps de jour et bibliothèques et de convenir mutuellement de distinguer le coût d'opération et soutien aux organismes donne une latitude à ceux-ci ainsi qu'aux citoyens.

Le fait de s'engager pour une période significative de 3 ans, permettra aux prochains élus d'évaluer les résultats de cette entente et les retombées positives telles que : dynamiser les associations, déterminer les besoins réels de tous les secteurs du loisir, réévaluer le modèle de soutien à développer et autres retombées possibles.

Ce qui semblait être un cul de sac s'est transformé en opportunité et outils de développement. Il y a de multiples offres de loisirs et de pouvoir avoir le loisir d'y adhérer est assurément un gage de développement. Je remercie sincèrement toutes les personnes ayant œuvrés à rendre possible ce type d'entente, personnes qui sont souvent dénigrées, insultées parfois, mais tellement engagées non pas envers ses citoyens, mais les citoyens. J'ai toujours cru en la possibilité d'en arriver à une entente innovante et proactive telle que conclue.

Encore merci à tous ceux qui ont œuvré à ce résultat et qui de par leur façon d'agir ne sont pas sur la front page.

Alain Dubois, Maire

Informations générales

Services municipaux 819 362-2712

- Renseignements généraux #4401
- Entretien des routes #4406
- Matières résiduelles #4401
- Animaux perdus #4406
- Bibliothèque#4405

Collectes des encombrants

O.R.A.P.É. 819 362-0001

Feu (permis de)

MRC de l'Érable819 362-2333
poste 1254

Urgence municipale

Fins de semaines et soirées

- Administration 819 621-8167
- Travaux publics 819 291-2241



Administration générale

Séance ordinaire

du conseil du 2 août 2021

Le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Plessisville, la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) avec le Ministre des Transports.

Le conseil adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème : "La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie" et s'engage à accompagner les élus et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

Séances ordinaires du conseil municipal pour 2021

11 janvier (2e lundi)
1er février
1er mars
6 avril (1er mardi)
3 mai
7 juin
5 juillet
2 août
7 septembre (1er mardi)
4 octobre
15 novembre (3e lundi)
6 décembre
20 décembre (3e lundi)

Les séances ordinaires du conseil municipal débutent à 20 h.

Le conseil approuve les travaux mentionnés au décompte progressif no 3 pour la réfection du rang 10, réalisés par Excavations Tourigny inc., en date du 22 juillet 2021 et autorise la secrétaire-trésorière à procéder au paiement d'une somme de 21 316,31 \$ incluant les taxes applicables.

Le conseil municipal de la Paroisse de Plessisville confirme que le mandat est complété pour les travaux prévus à la demande de subvention du RIRL-2018-896 (réfection d'un tronçon du rang 10).

Le conseil approuve les travaux mentionnés au décompte progressif no 4 réalisés par Excavations Gagnon et Frères inc., en date du 21 juillet 2021 pour la réfection du rang du Golf et de la rte Kelly au montant de 24 729,52\$ incluant les taxes applicables.

Dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Érable, la municipalité de la Paroisse de Plessisville dépose un projet pour sécuriser l'entrée du Domaine Somerset.

Le conseil municipal adopte le projet de règlement no 642-21 modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme no 601-16.

Le conseil municipal adopte le projet de règlement no 643-21 modifiant le règlement de zonage no 595-16, afin de créer une nouvelle zone C5 à même la zone R7.

Adoption du règlement no 644-21

relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente. Le but de ce règlement est d'uniformiser la réglementation relative au stationnement, à la circulation routière, à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique pour l'application d'une réglementation uniforme par la Sûreté du Québec à l'ensemble de la MRC de l'Érable.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville nomme l'inspecteur en bâtiment et en Environnement et/ou le responsable des travaux publics responsables de l'application du règlement relatif aux infractions pénales générales applicables par la SQ et l'autorité compétente.

Un avis de motion est donné, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 645-21, règlement modifiant le règlement no 497-03 sur les nuisances en modifiant l'article 8 et l'article 9.1.

Séance ordinaire

du conseil du 7 septembre 2021

Une aide financière est accordée au Centre d'action bénévole de l'érable comme soutien financier pour l'année 2021.

Le conseil municipal approuve la nouvelle grille salariale préparée par Mme Nancy Cameron.

Le conseil municipal approuve l'embauche de M. Alexandre Côté, emploi permanent, comme ouvrier de voirie.

Le conseil municipal ratifie l'embauche

Administration générale (suite)

de Mme Joanie De Ladurantaye au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 1er septembre 2021.

Le conseil municipal autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail de la directrice générale adjointe, Mme Johanne Dubois.

Achat de matériaux pour l'entretien des chemins d'hiver 2021-2022, soit : (taxes en sus)

- Achat d'xtragrip au coût de 9,56\$ la tonne pour une quantité de 700 tonnes de sable à traiter chez Formule RP
- 185 tonnes de sel à déglacer au coût de 87,75 \$/tonne chez Sel Frigon Inc.
- 700 tonnes de sable abrasif tamisé au coût de 15,45\$/tonne chez 9417-4059 Québec Inc.

La municipalité mandate la MRC de l'Érable pour la prise en charge du nettoyage du cours d'eau Vallée-Fournier sur une longueur d'environ 500 mètres.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville nomme M. Daniel Demers, responsable des travaux publics par intérim et ce, rétroactif au 17 mai 2021.

Le conseil approuve les travaux mentionnés au décompte progressif no 1, réalisés par Sintra inc., en date du 1er septembre 2021 pour la pose d'un traitement de surface sur la route Lachance et le rang 9 Est au montant de 169 081,89\$ incluant les taxes applicables.

Suite aux recommandations de la Sûreté du Québec et le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable de fermer complètement la rue St-Jean pour les travaux de réfection, le conseil municipal est d'accord à modifier sa résolution.

Un avis de motion est donné, qu'il sera adopté, à une séance subséquence, le règlement no 645-21, règlement modifiant le règlement de zonage no 595-16 de la municipalité.

Adoption du projet de règlement no 646-21 modifiant le règlement de zonage no 595-16, afin de modifier les dispositions sur les bâtiments accessoires, les clôtures et les enseignes.

Adoption du règlement numéro 642-21 modifiant le plan d'urbanisme numéro 601-16 sans aucun changement. L'objet de ce règlement est de modifier l'affectation résidentielle R-2 afin de créer des zones tampons et de permettre le développement des terrains vacants sans les services d'aqueduc et d'égouts.

Adoption du règlement numéro 643-21 modifiant le règlement de zonage no 595-16, afin de créer une nouvelle zone C5 à même la zone R7. L'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage afin de créer une zone C5 à même la zone R7 et d'ajouter deux zones tampons dans cette nouvelle zone C5. Plus précisément, les usages Service de recherche, de développement et d'essais et entreposage de tout genre y seront autorisés.

Adoption du règlement no 645-21 modifiant le règlement no 497-03, règlement sur les nuisances en modifiant l'article 8 et l'article 9.1. Le but de ce règlement est de préciser plus amplement certaines dispositions du règlement de nuisances.

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le **lundi 4 octobre 2021** à 20 h à la salle du conseil. (places limitées)

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal devra acheminer ses commentaires ou questions par courriel à info@paroisseplessisville.com ou par courrier au bureau municipal situé au 290 route 165 Sud, C.P. 245, Plessisville, G6L 2Y7, à l'attention de Mme Joanie De Ladurantaye et portant la mention période de questions pour la séance du conseil. De plus, le message doit être reçu au plus tard à 12 h, le jour de la séance.

Lecture des compteurs d'eau

Chaque année durant le mois de novembre, un employé municipal circule de porte en porte pour effectuer la prise de lecture de votre compteur. Celui-ci est muni d'un système permettant à la Municipalité de faire une lecture à distance, donc les lectures de compteurs seront prises à l'extérieur de votre résidence. En cas de problèmes de lecture ou de défectuosité, la Municipalité contactera le propriétaire

Fermeture des jeux d'eau

Le service des travaux publics a procédé le 16 septembre à la fermeture des jeux d'eau situés au parc des Petits Braves et au Domaine Somerset. Nous espérons que vous en avez bien profité et nous souhaitons vous revoir l'année prochaine.



Résidus verts

Dans quelques semaines, les feuilles commenceront à tomber. Nous souhaitons vous rappeler que la municipalité met à la disposition de ses citoyens un site pour la récupération des résidus verts (pelouse, feuilles mortes, branches de 3 pouces de diamètre et moins) dans le stationnement du bureau municipal. Il s'agit d'un service gratuit pour les citoyens de la municipalité. N'oubliez pas d'enlever vos résidus verts de vos sacs de plastiques et d'en disposer au bon endroit. Une poubelle est déposée près du site pour vous permettre de les jeter. De plus, nous vous invitons à ne pas jeter vos feuilles dans les rues et fossés puisque l'accumulation de résidus peut mener au blocage du tuyau, ce qui par conséquent, empêche la libre circulation de l'eau qui finira par déborder du fossé et bloquer les drains.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Cueillette des objets volumineux

La municipalité effectuera à nouveau cette année une cueillette des objets volumineux. Lors de cette collecte, vous pourrez déposer en bordure de la route tous vos objets volumineux la veille de la date indiquée pour votre secteur. Les matériaux de construction tels que baignoires, toilettes, fenêtres, etc. seront acceptés. Cependant, les effets pouvant être déposés dans le bac de récupération ainsi que les résidus domestiques dangereux (comprenant entre autres les vieux pneus et les réservoirs de propane) ne seront pas ramassés.

Vous trouverez au verso de ce journal la carte de la cueillette des objets volumineux par secteur. Voici une brève description des secteurs :

Secteur bleu 4 octobre : coté Sud/Est de la route 116 comprenant entre autres St-Calixte Est et Ouest, secteur avenues Forand, (des Alouettes, des Canards...) rangs 8, 9, 10,11, etc

Secteur jaune 6 octobre : comprenant entre autres le Domaine Somerset, le secteur de la rue St-Germain et du stade, secteur derrière l'école Notre-Dame, une partie du boul. des Sucrieries, St-Louis et route 165 sud jusqu'au rang 10, St-Édouard etc.

Secteur rose 8 octobre : côté nord/ouest de la route 116 est, comprenant entre autres les secteurs Kelly (rg du Golf, 5 et 6 est, rang 7), route Bellevue (rg 5 et 6 Ouest, route 265 nord);

Aménagement, urbanisme & développement

Période de mesurage des fosses septiques

Veillez noter qu'il y a un retard dans le mesurage des fosses septiques. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mme Amélie Langlois au 819 362-2712 poste 4404.

Nous espérons la débiter durant les prochaines semaines. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Installation d'abri d'auto temporaire

Dans quelques semaines, et pour quelques-uns d'entre vous, il sera bientôt temps de se préparer pour la saison hivernale et d'installer vos abris d'auto temporaires. Nous tenons à vous rappeler que l'installation d'un tel abri doit respecter certaines conditions :

- Doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès au stationnement;
- Doit être tenu propre et en bon état de conservation et doit être ancré solidement au sol;
- Doit être installé à une distance minimum de 2 mètres d'une borne-fontaine, du trottoir et de la ligne de terrain avant et à l'extérieur du triangle de visibilité;
- Doit également être installé à une distance minimum de 2 mètres d'un fossé;
- La distance minimale d'une ligne latérale ou arrière de terrain est de 1 mètre;
- Peut être installé du 01 octobre d'une année au 01 mai de l'année suivante. Hors de cette période, toutes les composantes de l'abri doivent être enlevées et remisées,
- L'abri saisonnier ne peut servir de bâtiment accessoire.

Offre d'emploi

La municipalité de la Paroisse de Plessisville offre un programme de mesurage de l'écume et des boues des fosses septiques depuis plusieurs années. Afin d'offrir ce service, la municipalité est à la recherche d'une personne pour combler le poste d'aide au mesurage et une autre pour le poste de responsable du mesurage. En équipe, vous devrez soulever les couvercles et mesurer l'écume et les boues des fosses sélectionnées.

Exigences :

La municipalité recherche des personnes polyvalentes, autonomes, dynamiques, capable de travailler en équipe et ayant le sens de l'initiative.

Les personnes doivent :

Démontrer des aptitudes développées pour le service à la population ;

- savoir travailler en équipe et collaborer avec ses collègues ;
- détenir un permis de conduire (un atout);
- bonne capacité physique

Conditions de travail :

Il s'agit de postes temporaires de 20 - 30 heures semaines durant le mois d'octobre 2021. Le salaire est à discuter.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre de motivation et leur curriculum vitae, par courrier ou par courriel au plus tard le 3 octobre 2021 à 16h00, à l'attention de : Mme Joanie De Ladurantaye, directrice générale et secrétaire-trésorière

Courriel : info@paroisseplessisville.com

Adresse : 290, route 165 Sud, C.P. 245, Plessisville, Québec, G6L 2Y7

Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront. Seules les personnes dont la candidature sera retenue pour une entrevue seront contactées.

*L'utilisation du masculin dans ce document pour désigner des personnes a pour seul but d'alléger le texte.

Heures d'ouverture

LUNDI	FERMÉ
MARDI	13 h à 19 h
MERCREDI	FERMÉ
JEUDI	10 h à 12 h 13 h à 18 h
VENDREDI	13 h à 16 h
SAMEDI	9 h 30 à 11 h*

* Du 16 octobre au 18 juin 2022



Loisirs, culture & activités

Nouvelles heures d'ouvertures

Le service de la Bibliothèque Fleurs des champs sera ouvert à partir du samedi 16 octobre 2021 jusqu'au 18 juin 2022 de 9h30 à 11h.

IMPORTANT : Les règles de distanciation de 1 mètre, le port du masque, le lavage des mains doivent être respectés en tout temps.

Club de marche

Pour tous ceux qui aiment marcher, mais pas seul, notre club de marche est votre meilleur allié ! Rejoindre un club de marche, c'est rejoindre un groupe heureux de marcher ensemble, de se découvrir, de découvrir de nouveaux horizons et de partager la passion qu'ils portent à leur municipalité. Cette activité s'adresse aux adultes de tous âges et de tous niveaux de forme physique. Pour plus d'informations, veuillez contacter la responsable des loisirs au 819 362-2712 poste 4410.

Gagnants - club de lecture

La municipalité tient à féliciter les gagnants du club de lecture 2021. Voici les gagnants du tirage de participation :

- Noah Tourigny
- Émile Côté
- Maëve Labbé

Une carte-cadeau de 20\$ leur a été remise.

Merci à tous les participants.

Bénévoles recherchés

La municipalité de la Paroisse de Plessisville est à la recherche de bénévoles pour la construction de maisons de lutins afin de compléter son village de Noël. Vous êtes un passionné du bois et vous souhaitez contribuer à notre événement familial? C'est votre chance. Envoyez vos coordonnées à Joanie au 819 362-2712 poste 4402.

Exposition : Monique Vallée, artiste-peintre

Native de la Gaspésie, Madame Vallée possède son atelier de peinture à Plessisville. Peintre depuis 30 ans, elle travaille ces toiles à l'huile.

Elle a une formation en sciences humaines et en art. Membre de l'association des arts thérapeute du Québec et détient un baccalauréat S'ART de l'université de Rimouski et un baccalauréat en Travail social de l'université de Sherbrooke. Unir les sciences de l'art à celles de la psychologie résume sa démarche artistique.

Ses oeuvres sont exposés à la bibliothèque pour une période indéterminée. Nous vous invitons à venir les contempler de plus près.

Activités & événements

Viens faire vivre mon livre

Votre enfant aime la lecture, vous voulez lui faire vivre des moments magiques. Venez rencontrer Lily notre animatrice jeunesse.

Le service de la Bibliothèque Fleurs des champs invite les jeunes de 5 à 8 ans à assister à une animation lecture. Le livre sera à l'honneur. Plaisir assuré pour tous les enfants présents.

Date : Mercredi le 27 octobre 2021
Heure : 18h à 19h
Lieu : Bibliothèque Fleurs des champs
Coût : GRATUIT
Nombre de participants : Maximum 8 enfants

Pour inscrire votre enfant, veuillez communiquer avec le 819-362-2712 poste 4405.

À chaque participation votre enfant se mérite un coupon et à la fin de l'année des prix de présence seront tirés parmi les enfants qui auront assisté aux ateliers.

NOTEZ : Les recommandations de la Santé publique devront être respectées la distanciation, le lavage des mains etc...

Si votre enfant présente des symptômes la journée de l'événement il est recommandé de le garder chez vous en nous avisant par téléphone de sa situation.



Animation - jeunesse génie-nature

L'activité GÉNIE-NATURE s'adresse aux enfants de 5 à 13 ans. Les thèmes abordés seront:

- Comment font les amphibiens dans la nature pour survivre.
- Comment le têtard devient une grenouille.
- Comment reconnaître les fourrures des mammifères.

Date : Samedi le 23 octobre 2021
Heure : 10 h à 11 h
Lieu : Salle du conseil – Edifice municipal (290 route 165 sud, Plessisville)
Coût : GRATUIT
Nombre de personnes : MAXIMUM : 20 enfants (places limitées)

Pour inscrire votre enfant, veuillez communiquer avec le 819-362-2712 poste 4405 avant 14 octobre 2021.

NOTEZ : Les recommandations de la Santé publique devront être respectées la distanciation, le lavage des mains etc...

Si votre enfant présente des symptômes la journée de l'événement il est recommandé de le garder chez vous en nous avisant par téléphone de sa situation.

Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ)

Déjà le mois de septembre, l'automne est à nos portes. Dans un souci de vous offrir un bon service et surtout afin d'éviter que la brigade du SSIRÉ soit appelée chez vous, voici quelques petits conseils de prévention pour le ménage extérieur de vos terrains et le chauffage de vos maisons.

Ménage extérieur : Pour vous débarrasser des feuilles mortes et des petites branches qui se sont accumulées sur vos terrains, la solution à privilégier est le compostage. Pour ceux d'entre vous qui désirent les brûler :

1. Premièrement, il ne faut surtout pas oublier de faire la demande d'un permis de feu à ciel ouvert. Ce permis n'est pas obligatoire seulement si vous brûlez vos feuilles et vos branches, en petite quantité, dans un poêle/foyer avec grillage pare-étincelles. Ce poêle/foyer doit se trouver à au moins 2m (6pieds) de tout bâtiment ou structure (patio, clôture, etc.).
2. Deuxièmement, pour le feu à ciel ouvert (en tas) brûlez à une distance sécuritaire pour éviter la propagation des flammes aux bâtiments et à la forêt. Le feu ne doit pas être allumé si le vent dépasse 20km/h et/ou pendant une période de plusieurs jours sans pluie.
3. Troisièmement, prévoir un boyau d'arrosage de jardin ou un extincteur pour pouvoir contrôler votre feu. Restez en tout temps près de votre feu. Petit conseil commencez avec un petit tas.

Chauffage intérieur : Avant d'allumer les thermostats, prenez le temps de passer un petit coup d'aspirateur sur vos appareils de chauffage pour éliminer toute accumulation de poussière. Par la suite, assurez-vous bien qu'il n'y ait pas de meuble ou de tissu, comme les rideaux, qui touchent directement l'appareil de chauffage. Une distance de 10 centimètres est obligatoire entre l'appareil ou la plinthe et tout objet pour que le chauffage se fasse de façon sécuritaire.

Pour ceux qui chauffent au gaz ou à l'huile, une inspection des systèmes de chauffage est fortement recommandée (conduit, brûleur, cheminée, etc.), pour bien s'assurer du bon fonctionnement des composantes du système et que le chauffage soit fait de façon sécuritaire tout au long de la saison froide.

Pour le chauffage au bois, un ramonage de la cheminée et des conduits d'évacuation pour éliminer toute accumulation de créosote doit être fait annuellement pour éviter les feux de cheminée. Faites une inspection de l'extérieur de la cheminée, assurez-vous que tous les joints des tuyaux sont bien vissés. Vérifiez aussi le poêle pour vous assurer qu'il est exempt de fissure. Finalement, le bois que vous brûlez a aussi son importance. Le bois doit être du bois franc et bien sec. Du bois de mauvaise qualité et qui n'est pas bien sec ou des retailles de bois avec de la peinture vont causer une accumulation rapide de créosote dans la cheminée. Celui-ci risque fortement de s'enflammer à l'intérieur de la cheminée. Pour allumer votre feu, n'utiliser jamais de liquide accélérateur, il faut toujours utiliser un peu de papier et du petit bois sec pour l'allumage.

Une chose est primordiale pour tout chauffage à combustion : faire l'acquisition et l'installation d'un avertisseur de CO (monoxyde de carbone). Cet avertisseur pourrait faire la différence entre une intoxication pouvant causer la mort et une évacuation rapide des lieux sans aucune conséquence grave. L'avertisseur de CO est efficace pour détecter une fuite émanant d'un système à l'huile, au gaz, au propane et pour ceux qui chauffent au bois.

Service de Sécurité Incendie Régional de l'Érable

Sur ces bons conseils, l'équipe du Service de Sécurité Incendie Régional de l'Érable vous souhaite un très bel automne. Si vous avez des questions sur tout ce qui concerne la prévention et la sécurité dans votre maison n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera un grand plaisir de répondre à vos questions. Et si vous passez près de la caserne avec vos enfants et que nos portes sont ouvertes, venez nous dire un petit bonjour, ça nous fait toujours plaisir de discuter avec vous et vos enfants. Pour toute information en matière de prévention des incendies, communiquer avec M. Jean-Marc Boucher, préventionniste au SSIRÉ, au numéro de téléphone 819 362-2333, poste 1254.

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité de la Paroisse de Plessisville

Date du scrutin 2021-11-07

Par cet avis public, Joanie De Ladurantaye, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller district 1

Poste de conseillère ou conseiller district 2

Poste de conseillère ou conseiller district 3

Poste de conseillère ou conseiller district 4

Poste de conseillère ou conseiller district 5

Poste de conseillère ou conseiller district 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaire

Lundi	De 9 h à 13 h 30	De 14 h 30 à 16 h
Mardi	De 9 h à 13 h 30	De 14 h 30 à 16 h
Mercredi	De 9 h à 13 h 30	De 14 h 30 à 16 h
Jeudi	De 9 h à 13 h 30	De 14 h 30 à 16 h
Vendredi	De 9 h à 13 h 30	

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.
SMC-1 (21-04)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99
Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) et que vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Hélène Noel
6. La personne suivante a été nommée adjointe d'élection : Johanne Dubois
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : Joanie De Ladurantaye
290, route 165 Sud, C.P. 245, Plessisville, G6L 2Y7
 819 362-2712 poste 4402
 jdeladurantaye@paroisseplessisville.com

Signature

Donné à Plessisville le 14 septembre 2021



 Présidente d'élection

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE



NOTE : Veuillez sortir vos objets volumineux la veille de la date établie sur la carte ci-dessous. La municipalité a autorisé l'organisme ORAPÉ à ramasser les objets qu'ils peuvent recycler avant que nous procédions à la cueillette.

